Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260415-CM20260413N20-DE

**DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE**
**ARRONDISSEMENT : SAINT MALO**
**COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2026
**Etaient présents** : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, MM. DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, TROTEL- LE FAOU Olivia, MM. DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
**Etaient absents excusés** : Mme LE BRETON Marina donne pouvoir à Mme BRAGEUL-PITOIS Gaëtane pour voter en son nom ;
M. BUTOWSKI Bruno donne pouvoir à M. HERVOIR Yoann pour voter en son nom ;
M SIMONIN Donovan donne pouvoir à Mme POMIER Claire pour voter en son nom ;
M. DE CACQUERAY Hervé donne pouvoir à M. DE MENOU Antoine pour voter en son nom.
M. RATAUX Sébastien,
**Etaient absents :**
**Secrétaire de Séance** : M. NAVARRO Georges

**Délibération n° 20 / 2026**

VIE MUNICIPALE

***Objet : Désignation d'un élu référent de la sécurité routière***

Monsieur le Maire rappelle les directives de la Préfecture d'Ille et Vilaine souhaitant appeler l'attention sur l'importance de la prise en compte de la sécurité routière.

Afin de nous aider à assumer au mieux nos responsabilités en matière de sécurité routière, la Préfecture nous invite à désigner, au sein de notre Conseil Municipal, un élu référent.

Cet élu référent aura un rôle transversal pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans nos champs d'intervention : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police, et pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Désigne** M Bruno BUTOWSKI, 1er adjoint, élu référent à la sécurité routière.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260415-CM20260413N20-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Yoann HERVOIR,**
**Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine**




Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 15 avril 2026